

		aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'u			
nicip	alité /	Municipalité régionale de comté (MRC)¹	Scrutin du		
		de Saint-Honoré-de-Shenley	2017   11   05		
	panto		année mois jour		
		Serge Vallée	, avise		
> <sub>II</sub>	les peuv	Président d'élection <b>propriétaires uniques d'un immeuble</b> qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la vent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suiva	municipalité ou de la MRC, qu'i antes :		
	1.	avoir 18 ans le :	2017   11   05 année mois jour		
<b>电影性感觉表现</b>	2.	être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :	2017   09   01 année mois jour		
Propertion of the Party of the		et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse	,		
CHIPS CONTRACTOR		être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le :	2017   09   01   année mois jour		
10000000000000000000000000000000000000	4.	avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la muni joint) ou, s'il y a lieu, à la MRC (voir le modèle SP-9.2 joint).	icipalité (voir le modèle SMR-9		
>	n'on étab	copropriétaires indivis d'un immeuble qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la la transpart d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeublissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générantes :			
THE PERSON NAMED IN		avoir 18 ans le :	2017   11   05 année mois jour		
	2.	être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :	2017   09   01   année mois jour		
		et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse			
	3.	être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le :	2017   09   01 année mois jour		
	4.	avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs le :	2017   09   01 année mois jour		
	5.	vice di decessa una procuration à la municipalité (voir	le modèle SMR-9.1 joint) ou, s'i		
	<b>PRENEZ NOTE</b> que les demandes d'inscription et les procurations devront être transmises au plus tard le dernier jour fixé par président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Elles prennent effet lors de le réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.				
	Le pro	opriétaire unique ou le copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire d'une MRC sel, conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, peut é inscrit sur la liste électorale de la MRC, pour autant qu'il remplisse les conditions d'inscription.	dont le préfet est élu au suffra Également se prévaloir de son d		
isur	les éle	* Le jour du scrutin.  cetions et les référendums icipalités, article 55.2  * Le jour du scrutin.  Le 1er septembre de l'année de l'élec	tion générale (VERS		

our toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.		
Serge Vallée  Prénom et nom du président d'élection	1	485   6738 uméro de télépho
499, rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley		G0M 1V0

Signature

17 07 19 année mois jour